

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 18 mars (18/03/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 mars 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHESES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHESES, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Colette ROLLET, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

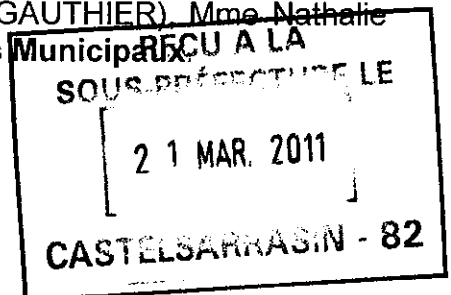
Mme Martine DAMIANI (représentée par M. ROUX), M. Bernard REDON (représenté par M. GUILLAMAT), **Adjoints,**

Mme Christine LASSALLE (représentée par Mme FANFELLE), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme BENECH), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHESES), M. Richard BAPTISTE (représenté par Mme STOCCO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), M. Gilles BENECH (représenté par M. GAUTHIER), ~~Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME),~~ **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Philippe CHAUMERLIAC, **Conseiller Municipal**

Mme DELTORT est nommée secrétaire de séance.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

11 – 18 Mars 2011

MARCHE COMPLEMENTAIRE POUR L'ETUDE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) – ANCIENNE ZPPAUP

Rapporteur : Mme CAVALIE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 29 mars 2008 donnant délégation à Monsieur le Maire pour la signature des marchés dont le montant est inférieur à 90 000 €HT,

VU la décision portant attribution du marché pour une mission d'assistance pour la création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) du 16 octobre 2009 et attribuant le marché à l'atelier Etienne LAVIGNE et URBANE pour un montant de 69 595 €HT,

CONSIDERANT que la loi Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2) a supprimé les ZPPAUP au bénéfice des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

CONSIDERANT que cette modification législative a des conséquences sur le contenu du document définitif qui devra s'appliquer sur le territoire communal,

CONSIDERANT, par conséquent, qu'il convient d'ajuster les missions confiées à l'atelier Etienne LAVIGNE et URBANE,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à 29 voix pour ; 1 voix contre (M. CHARLES) et 2 abstentions (Mme ROLLET, M. ROQUEFORT)

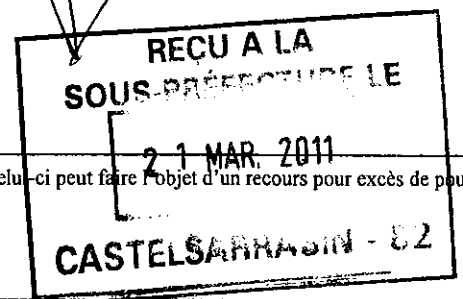
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché complémentaire avec l'atelier Etienne LAVIGNE et URBANE, pour un montant de 37 520 €HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), de la région Midi-Pyrénées et du conseil général du Tarn-et-Garonne.

Pour copie conforme
Moissac le 21 mars 2011
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :